

Le point sur les risques encourus et les moyens de les prévenir

© 06/07/2021 | 👤 Céline Clément • 📰 Terre-net Média

Manipulation de matériel, chaleur, poussière, coronavirus... : les risques sont nombreux à la moisson, un moment de circulation intense d'engins et de personnes, des saisonniers embauchés pour l'occasion notamment. Mieux vaut donc rester vigilant, les précautions à prendre étant parfois simples à mettre en œuvre. Objectif : que vos récoltes se passent sans encombre.



Pour éviter, ou tout du moins limiter, les risques pendant la moisson, il suffit souvent de mettre en place et respecter des mesures de prévention assez simples. (@Terre-net Média)

B iologiques (zoonoses notamment), chimiques, matériels, chutes, psycho-sociaux, troubles musculo-squelettiques... **les risques sont nombreux en agriculture** tout au long de l'année et notamment pendant la **moisson**, période de travail intense et de stress pouvant favoriser les accidents. La **Mutualité sociale agricole (MSA)** les répertorie sur son site **site web www.ssa.msa.fr**, qui centralise toutes les infos pratiques et conseils en matière de **sécurité et santé au travail dans le secteur agricole**.

Pendant la moisson, il faut particulièrement faire attention à :

- **l'utilisation des machines agricoles** (moissonneuse-batteuse, tracteur sans ou avec benne) au champ, sur la route et au silo : accidents (chute, écrasement, renversement, contact avec les lignes électriques), bruit, vibrations ;
- **la manipulation des grains et de la paille** (poussière en particulier) ;
- **la météo** (chaleur, orages) : sensation de soif, maux de tête, étourdissements, crampes, fatigue, annonceurs d'un coup de chaud, doivent alerter. Il faut alors cesser son activité pour se mettre à l'ombre et au frais, se découvrir et s'hydrater. En cas de symptômes plus graves (propos incohérents, nausées, fièvre, perte d'équilibre...), appelez les secours ;
- et parfois à la combinaison de ces facteurs comme pour les **feux de récoltes**.

Feux de récolte, coups de chaleur... en cas de fortes températures, vigilance !

Rappelons les principaux dispositifs de prévention :

- **pour les engins** : arrêter le moteur dès qu'on n'est plus au volant, s'équiper de protège-cardans, de systèmes de recul ou de freinage ;
- **pour les aléas du climat** : **se protéger du soleil et des températures élevées** (chapeau, lunettes, crème solaire, vêtements légers, amples et de couleur claire), boire suffisamment (un verre d'eau toutes les 15-20 min même sans avoir soif, pas d'alcool ni de boissons riches en caféine), manger léger et de façon fractionnée, regarder les prévisions pour s'équiper en conséquence... À savoir : **les employeurs ont l'obligation de prendre les mesures nécessaires en cas de fortes chaleurs** : techniques (tout ce qui a trait aux équipements : brumisateurs, bouteilles d'eau...), organisationnelles (pauses, adaptation des horaires), et d'information/formation.
- **pour les feux de récolte** : « insérer dans les grandes parcelles des **cultures coupe-feu** (maïs, betterave), bien entretenir et préparer les machines, prévoir un **extincteur** dans la moissonneuse et/ou le tracteur, avoir sur soi un téléphone portable avec géolocalisation activée (les pompiers vous trouveront plus facilement), adapter les horaires de travail (moissonner tôt le matin ou tard le soir), dégager les voies d'accès aux champs, détourner et déchaumer perpendiculairement au sens du vent, éviter de couper à ras pour empêcher les frottements entre les moissonneuse et les pierres, et donc la formation d'étincelles. » Si un incendie se déclare, il est conseillé de mouiller le terrain avec une tonne à eau, de déchaumer à 200 m environ des flammes pour faire barrière, et de ne se servir de l'extincteur que sur un départ de feu.

En ce qui concerne les travailleurs occasionnels, pas forcément habitués à effectuer certaines tâches, ils peuvent consulter le guide "**Se protéger des risques liés au travail saisonnier**", lui aussi disponible sur ce site internet.

Voir également : [Pas bête ! – Casquettes, lunettes et crème solaire : vos vaches ne vous reconnaissent plus](#)

Continuer de se protéger contre la Covid-19

Quant à la **Covid-19**, même si l'épidémie semble actuellement maîtrisée en France, le virus circule toujours. Les **gestes barrières** restent donc de mise :

- [distanciation sociale](#), notamment pendant les pauses et les repas,
- [désinfection ou lavage fréquents des mains](#),
- [port du masque](#) dès qu'on est plusieurs dans la cabine du tracteur ou de la moissonneuse tout en veillant à rester le plus possible à distance et à aérer régulièrement (le mieux étant évidemment d'être seul),
- [nettoyage/désinfection des matériels](#) après utilisation (en particulier le volant, les commandes et poignées),
- vérification que les [saisonniers sont vaccinés](#) ou leur demander sinon un [test négatif](#) de moins de 72 h, à refaire régulièrement,
- [éviter les situations de regroupement](#), [le brassage des équipes](#) de travail..

Il incombe à l'employeur de contrôler régulièrement la bonne application de ces mesures et la disponibilité des produits d'hygiène nécessaires.

Plus de détail dans le document : [Covid-19 - Accueil des travailleurs saisonniers](#)

“ Se faire accompagner par la MSA.

« Depuis le début de la crise sanitaire, nos équipes sont fortement mobilisées sur le terrain, en lien étroit avec les ARS, pour **limiter les risques de propagation du coronavirus et les clusters**, notamment [parmi les saisonniers](#) et dans les abattoirs, faisait remarquer **Gaëtan Deffontaines, médecin du travail et conseiller technique national à la CCMSA** lors d'une conférence de presse en amont des récoltes printanières (fruits et légumes) comme estivales. Même mobilisation auprès des exploitations pour **aider les agriculteurs à mettre en place les mesures barrières** et revoir l'organisation du travail, répondre à leurs nombreuses questions, recenser toutes les initiatives locales et les diffuser sur tout le territoire ; ceci pour que l'activité agricole puisse se poursuivre. »

Investissements collectifs : une aide de 1 000 €.

L'expert met aussi en avant l'**aide financière spéciale Covid-19 pour les exploitations économiquement fragiles**, plafonnée à 1 000 € et versée pour **aider les exploitants agricoles à financer les investissements liés à la protection collective contre le coronavirus** (gel hydroalcoolique, désinfectants de surface, masques, lavabos, signalétique, systèmes d'ouverture automatique de portes, tenue dédiée à chaque saisonnier, vestiaire mobile, etc.). Mise en place début juin 2020 et prolongée jusqu'au 30 novembre 2021, elle a permis d'octroyer « 1 M€ à 1 300 entreprises ».

Retrouvez enfin l'article paru au cours de l'été 2020 : [Du champ au silo – Toute une moisson de gestes barrières contre le Covid-19](#)

Sensibilisation ludique pour limiter les risques toute l'année

Fiches, affiches, guides, formations à consulter et télécharger sur www.ssa.msa.fr

Outre la moisson, la MSA mise sur la sensibilisation pour limiter les risques dans l'ensemble des travaux agricoles. Sur le site www.ssa.msa.fr, elle met à disposition, en consultation et téléchargement gratuits, des fiches, affiches et guides de recommandations, consignes et formation, classés par filière et types de risque (et en plusieurs langues pour les saisonniers étrangers) avec un onglet spécifique dédié à la **Covid-19**. Pour plus d'impact, l'organisme table sur une communication « ludique, visuelle et interactive », avec des vidéos (comme celle-ci dessous), des modules audios très courts et percutants, des fresques interactives et sonores visualisables sur l'écran d'un smartphone ou qui peuvent d'afficher sur le mur d'un bâtiment d'exploitation. Lesquelles représentent divers **chantiers agricoles**, comme sur le terrain, avec les tâches effectuées, les dangers encourus et les moyens de les prévenir.

À propos de la conduite d'engins agricoles sur la route : [Rester attentif, c'est bien, ne prendre aucun risque, c'est mieux !](#)

Exemple d'une vidéo qui sensibilise, de manière humoristique, aux **chutes en descendant du tracteur** :

Cliquer sur le curseur pour lancer la vidéo.

“ ***Prendre conscience des risques, en vivant les situations de travail en réalité virtuelle.*** ”

« La réalité virtuelle permet de vivre les situations de travail et de prendre conscience » plus facilement en quoi elles peuvent être risquées, précise l'organisme. « N'hésitez pas toutefois à contacter les conseillers "prévention des risques" de nos antennes locales pour demander conseil, exhorte **Daniel Lavallée de la MSA Grand Sud**. Ils se déplacent aussi dans les exploitations pour faire un état des lieux, avec les agriculteurs, des pratiques mises en place et leur proposer des pistes d'amélioration concrètes, adaptées à chaque ferme et à chaque exploitant, pas des solutions toutes faites ! »

“ ***Pas de solutions toutes faites imposées, mais des plans d'action coconstruits et adaptés à chaque exploitation.*** ”

« Pour que ces actions soient opérationnelles, notre rôle est d'accompagner les producteurs, de construire avec eux les plans d'actions, pas de faire à leur place », insiste-t-il. Un travail de terrain et d'échange, basé sur le relationnel qui, à l'inverse, permet de faire remonter les besoins des agriculteurs et les actions correctives déjà mises en œuvre dans les caisses départementales, régionales et au niveau national.

Lire aussi : [Travail en hauteur : pas le droit à l'erreur !](#)